

Maquereau : le CNP MEM salue un ajustement du quota européen et appelle à une gestion collective du stock

Paris, le 31 mars 2026 - Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNP MEM) prend acte positivement de la décision du Conseil des ministres de fixer le quota de l'Union européenne sur la base d'un TAC réduit de 48 %, et non une réduction de 70 % validée initialement. Cette décision s'appuie sur le scénario alternatif des scientifiques du CIEM pour permettre l'accroissement de la biomasse.

Ce niveau de réduction reste un effort extrêmement contraignant et significatif pour nos flottilles et la filière qui doit réduire de moitié ses prises brutalement d'une année sur l'autre. Le CNP MEM rappelle en effet que la situation du stock de maquereau demeure très préoccupante et que l'objectif d'une reconstitution à moyen terme doit être la priorité portée dans la négociation internationale avec les autres Etats côtiers dont l'Union européenne, au regard de la composition et de l'aire de répartition très large (Atlantique Nord-Est) de ce stock.

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins appelle à l'ouverture rapide de discussions entre l'Union européenne et les autres États côtiers afin de définir un plan de gestion progressif, partagé et collectif. Il doit permettre aussi, outre la préservation d'un niveau d'activité pour 2027, de garantir un cadre plus cohérent et équitable entre toutes les flottes de l'Union européenne et celles des autres Etats-côtiers.

« La baisse du quota est très importante pour la filière, c'est un effort très lourd pour les professionnels et la filière mais elle doit permettre selon les scientifiques d'assurer l'accroissement de l'abondance. Maintenant, il faut avancer : cette décision doit permettre de remettre tout le monde autour de la table. La priorité est claire : bâtir, avec les États côtiers, un véritable plan de gestion du stock de maquereau pour garantir l'exploitation durable de cette ressource fondamentale pour les pêches françaises. » déclare Olivier Le Nézet, Président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNP MEM).

Contact presse

Hopscotch Décideurs
cnpmem@hopscotch.fr
+33 6 80 42 51 84

Pauline Dupouy
pdupouy@comite-peches.fr



A PROPOS DU CNPMM

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM) est un organisme professionnel de droit privé chargé de mission de service public. Nous représentons et assurons la défense des intérêts de l'ensemble des professionnels pêcheurs et aquaculteurs marins auprès des pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux. Il participe à la gestion des ressources halieutiques ainsi qu'à la définition des politiques environnementales dans le but de parvenir à une pêche durable et responsable. 12 400 pêcheurs, 6 220 navires, 60 ports de pêche, 34 halles à marée